

Vous voulez que nous donnions des cautionnements. Ceux que tant de gens de la finance et du commerce ont donnés, avez-vous trouvé qu'ils avaient été un bien fort empêchement quand l'idée de mal agir leur est venue et a été pres-tement mise à exécution ?

Faites-donc, seulement pour les cinq dernières années, la statistique de vos gens à cautionnements qui ont levé le pied, et des nôtres sans cautionnements qui les ont imités ?

Rien d'éloquent et en même temps de brutalement vrai comme les chiffres, surtout les chiffres comparés. Nous ne les craignons pas, nous les sollicitons même.

Notre cautionnement, à nous, savez-vous ce que c'est ? C'est notre tout, c'est notre profession. Qu'une plainte contre nous soit prouvée, et de suite le conseil du barreau, un tribunal d'à-côté d'une sévérité sans égard pour qui que ce soit, nous dépouille du droit le plus précieux : celui d'exercer notre profession.

Un marchand habile en l'art de la banque-route peut revenir à la surface et, grâce à des prête-noms, et cent autres trucs, recommencer ses manigances. Chez nous, pas de cela.

Il faut réparer, et réparer entièrement ou bien, pas de rentrée en grâce.

Que notre confrère réétudie la question qu'il a voulu trancher si cavalièrement, et, avec la loyauté que nous sommes heureux de lui reconnaître, il n'hésitera pas à admettre qu'il a porté trop vite des jugements pour le moins téméraires.

Avocats et hommes d'affaires sont auxiliaires ; ils y gagneront toujours à s'estimer et à ne pas confondre la brebis galeuse avec le reste du troupeau.

CARNET

M. Victor E. Mitchell, de la société légale McGibbon, Casgrain, Ryan et Mitchell, est arrivé d'Europe la semaine dernière, par le paquebot Californian. Il est en excellente santé et très satisfait de son voyage.

Le Grand Tronc va recouvrer, de la cité de Québec, \$6,853.50, taxes payées par la compagnie à la municipalité depuis 1871. Ainsi l'a décidé l'hon. juge en chef Casault, dans son jugement du 19 courant.

Le 10 octobre prochain, la Cour de circuit siégera, à Saint-Jérôme ; et le 14 du même mois, à Sainte-Scholastique. Le terme de la Cour supérieure s'ouvrira, dans cette dernière ville, le 20 octobre.

Hier, vendredi, la cité de Montréal

continuait, en Cour du recorder, la poursuite des causes intentées contre les Chinois en défaut de payer la taxe de \$50 imposée sur les buanderies.

Mardi, le 20 courant, ouverture du terme de la Cour de circuit, à Berthier. L'honorable juge de Lorimier présidait le tribunal.

Jean-Baptiste Poupard, de Saint-Urbain Premier, comté de Châteauguay, a été nommé registrateur de la division d'enregistrement du comté de Châteauguay, vice H. A. Gagnier, dont la commission est révoquée.

Thomas Tettrell Phelps, No 22, Aldermanburg, Londres, Angleterre, procureur, a été, en conformité de l'article 27 du C. P. C. de la province, nommé commissaire pour recevoir les affidavits devant servir dans les cours de record de la province.

L'honorable juge Choquette a pris possession du siège judiciaire du district d'Arthabaska, à l'ouverture du terme de septembre, à Arthabaskaville. L'honorable juge Plamondon, son précesseur en office, l'accompagnait. Parmi les personnes présentes, on remarquait sir Wilfrid Laurier, les hon. Jules Tessier et A. Turgeon, MM. Louis Fréchette, L. Taschereau, de Québec, J. B. Genest, de Sherbrooke, et nombre d'autres.

La commission du nouveau juge, ayant été lue par le protonotaire, M. Henri Laurier, le bâtonnier du district, M. J. S. Doucet, lui présenta une adresse de bienvenue.

À dater du premier janvier prochain, les journaux confiés à l'administration des postes de Sa Majesté devront être affranchis d'un timbre de un centin par quatre livres. Ce taux sera porté à un centin par deux livres le premier juillet suivant. Les publications hebdomadaires et les revues mensuelles ne tombent pas sous le coup de cette ordonnance.

L'honorable juge Lavergne s'est embarqué, jeudi, le 22 courant, avec sa famille, à Liverpool, pour revenir au pays.

Au moment où paraîtra ce numéro de l'"ECHO", le juge Dugas sera probablement en route pour le Yukon. Sa nomination est favorablement accueillie en tous quartiers. Il n'y a rien d'officiel quant au nom de son successeur. Les rumeurs les plus contradictoires circulent à ce sujet.

La question d'abolir la Cour de pratique, en Cour de circuit, est à l'étude, paraît-il. Les opinions sont partagées, et, quelle que soit la décision prise, il y aura bon nombre de mécontents.

Plusieurs membres du barreau se refusent à croire qu'un des magistrats de la Cour de circuit aurait donné comme raison de l'état de choses actuel et de l'encombrement des rôles, le fait que les avocats ne sont jamais prêts à procéder dans leurs causes. Selon eux, il faut rechercher ailleurs la cause de l'accumulation de plus de 3,000 contestations à vider.

Désirez-vous acheter un Piano ?

ALLEZ CHEZ

T. F. G. FOISY SON & BICKELL

190, RUE ST-LAURENT

Avez-vous besoin d'instruments de musique Mandolines, Banjos, etc. ?

ALLEZ CHEZ

T. F. G. Foisy Son & Bickell

190 RUE ST-LAURENT

Pour vos morceaux de musique

ALLEZ CHEZ

T. F. G. Foisy Son & Bickell

190 RUE ST-LAURENT

Allez-vous en bicyclette ?

Vous trouverez chez

T. F. G. Foisy Son & Bickell

les célèbres Bicycles White,

les célèbres bicyclettes Storm,

les célèbres bicyclettes Star

ainsi que tous les accessoires de ces machines

Etes-vous sur le point

d'acheter une machine à coudre ?

ALLEZ CHEZ

T. F. G. FOISY SON & BICKELL

190 RUE ST-LAURENT

Vous y verrez des machines perfectionnées et à d'excellentes conditions.

J. E. GRAVEL,

COMPTABLE

Chambre 68, 97 RUE ST-JACQUES

Comptabilité, Perception de Créances, Assurances.

Tel. Bell 3190.

Tel. March. 835.

G. A. MONETTE,

ARCHITECTE . ET . EVALUATEUR.

Chambre 66,

97, RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

Lisez les "Causes Célèbres", que nous reproduisons à la fin de ce numéro.